

Guide de la délégation ministérielle à l'accessibilité, Les locaux des professionnels de santé : réussir l'accessibilité, déc. 2012

14/12/2012

L'accessibilité de tous les établissements accueillant du public doit être effective au plus tard le 1er janvier 2015. Les locaux des professionnels de santé sont également concernés. Ce guide présente les principales règles retenues pour faciliter les déplacements des personnes handicapées et leur accès aux prestations. Il permet de prendre connaissance des obligations qui sont attachées à l'aménagement des locaux, l'effort de mise en accessibilité étant adapté à la taille des établissements.

Consulter ici le guide de la délégation ministérielle à l'accessibilité, Les locaux des professionnels de santé : réussir l'accessibilité